

ORDRE DU JOUR	 <p>ÉCOLE D'APPLICATION PAUL BERT 4 place Quincaille 62000 Arras Tél 03 21 71 49 52 fax 03 62 02 29 52 @ <a href="mailto:ecolepaulbertarras@orange.fr">ecolepaulbertarras@orange.fr</a></p>	<p align="center"><b>Conseil d'école</b> <b>du 10 / 11 / 14</b></p>
Mise en place du nouveau Conseil d'école	<p><b>Installation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La bienvenue est souhaitée à tous les participants. Au cours du tour de table de présentation seront excusés M. Wybo, Mme Hanschotte, Mme Mouton. M.Malfait représente M. le Maire et M. Spas le conseil municipal. Une enseignante sera secrétaire de séance.</li> </ul> <p><b>Attributions réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le président distribue à chaque membre du Conseil un document concernant la constitution, les obligations, et les attributions réglementaires d'un Conseil d'école. Les principes de scrutin et de délibération sont adoptés à l'aide d'un autre document récapitulatif. Les deux documents n'appellent pas de commentaires particuliers.</li> </ul> <p><b>Vote du règlement intérieur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le règlement intérieur 2013 2014 est distribué et adopté pour 2014 2015 par un vote unanime.</li> </ul>	
informations sur les actions pédagogiques	<p><b>• Présentation générale :</b></p> <p>Le directeur dresse une présentation rapide des effectifs : hausse de 10 % avec de nouvelles contraintes quant à la constitution des classes . En plus de la classe externalisée du CEJS, huit élèves avec déficience auditive ont également été intégrés dans les classes ordinaires cette année soit un total de 220 élèves répartis en 9 classes (dont 211 en 8 classes, ). Le directeur revient sur la distribution particulière des élèves par classes et la création du CPCE2</p> <p>Présentation du projet d'école 2014 2018 : les trois axes prioritaires sont présentés. axe 1 : optimiser les réussites de tous dans une école refondée axe 2 : promouvoir une école bienveillante pour la construction de l'élève axe 3 : agir pour favoriser un accès équitable aux savoirs et aux cultures. La formulation nécessite quelques précisions qui sont données. Quelques objectifs sont également énoncés. Ce projet fera l'objet d'une présentation complète au second Conseil d'école.</p> <p>Il est ensuite demandé aux enseignants de faire partager leurs premiers ressentis pédagogiques. Pour 7 classes où seules certaines difficultés ordinaires sont constatées, les progressions des élèves sont tout à fait encourageantes. Dans deux classes, les situations sont un peu plus préoccupantes relativement au manque d'appétence des élèves pour le travail scolaire. Les réponses pédagogiques adaptées sont proposées et font l'objet de l'investissement permanent des enseignants et des équipes de maîtres constitués. Pour certains élèves, l'aide de professeurs du RASED (psychologue scolaire, enseignant spécialisé) a été demandé afin d'affiner les diagnostics.</p> <p>L'évolution du comportement des élèves amènent certains membres du Conseils à s'interroger sur les cadres et repères éducatifs dont disposent certains enfants.</p> <p><b>• les conditions d'intégration des enfants handicapés :</b></p> <p>Trois cas de figure pour l'école : la classe externalisée qui accueille 9 élèves de cours moyen, les 8 élèves déficients auditifs en inclusion dans trois classes ordinaires (CE1 et CM2) et 5 élèves avec un dossier spécifique dans les classes ordinaires (troubles moteurs, cognitifs ou neuronaux...).</p> <p><b>• les classes CHAM :</b> les effectifs sont stables en classe à horaires aménagés musicales (44 élèves). Les problèmes de locaux devraient être surmontés l'an prochain avec l'ensemble des cours dispensés à l'hospice St Pierre.</p> <p><b>• les projets pédagogiques particuliers</b> une classe de neige sera organisée en CMI1 CM2. Elle se déroulera au mois de mars et les parents recevront une documentation complète les informant des conditions du séjour.</p>	
questions des parents	<p><b>Questions pour l'école (temps scolaire)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème de la récupération des enfants pendant le temps scolaire : quelles sont les personnes qui peuvent prendre cette responsabilité ? Le directeur rappelle que seuls les deux titulaires de l'autorité parentale ont ce droit.</li> <li>• Inquiétude de certains parents quant à la gestion d'élèves qui auraient eu par le passé des comportements déviants. Les propos du directeur sont d'abord rassurants : notre école n'a jamais eu à déplorer ce genre de comportement. De plus dès le premier Conseil de maîtres de l'année (1er septembre), une extrême vigilance avait été demandée à chaque membre de l'équipe pédagogique. Les trois derniers Conseils de maîtres précédents (octobre et novembre) ont permis de confirmer que,</li> </ul>	

	<p>depuis la rentrée, aucun comportement susceptible d'inquiéter les parents n'était constaté. Néanmoins les enseignants souhaitent répondre aux inquiétudes soulevées :</p> <p>&gt; d'une part, des moments de sensibilisation seront menés dans chaque classe avec des moyens pédagogiques adaptés. Les enseignants exploiteront des situations spontanées (vécu de classe, actualité, ...) ou provoqueront des échanges à partir de documents sélectionnés dans ce but (images, textes, album...).</p> <p>&gt; d'autre part, afin d'accentuer la vigilance pendant les moments où les élèves disposent de plus de liberté, un adulte supplémentaire sera présent dans la cour spécialement pour éviter tout risque de ce type.</p> <p><b><u>Questions pour la mairie (temps périscolaire)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Blessures, Maladies et Discipline sur les temps périscolaires: Les animateurs encadrant les enfants sur ces temps sont tout à fait disposés à soigner les blessures superficielles ou à gérer les problèmes de discipline courants. Le référent se positionne principalement dans la communication auprès des parents et dans la gestion de problématiques importantes (santé/secours, discipline...) .</li> </ul>
<p>Informations sur les travaux en cours et réalisés</p>	<p><b>Travaux réalisés :</b> Les enseignants expriment leur entière satisfaction concernant les travaux réalisés pour la réhabilitation d'une 6ème salle de classe dans le bâtiment B (abattage de cloisons et rénovation complète). La réfection des boiseries du bâtiment B a été également terminée pendant les vacances scolaires.</p> <p><b>Travaux demandés en cours :</b> Mise en sécurité de salles d'études au premier étage du local TAP (ancien logement de fonction à l'entrée de la cours).</p> <p><b>Travaux concernant la sécurité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le préau, sécurisation de l'escalier d'accès au bâtiment A</li> <li>• Conformément aux recommandations de la commission de sécurité liste de travaux URGENTS transmise en mars 2014 : intégrer à chacune des 6 portes concernées (entrée principale, sortie préau, communications toilettes) un dispositif anti panique (recommandation 14 et 16 ) ; et déposer les dispositifs d'alarmes incendies inopérants (recommandation 8 )</li> <li>• Remise en peinture des lignes de démarquage de sécurité dans la cour</li> </ul> <p><b>Travaux non réalisés malgré demandes réitérées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection de la casquette de l'entrée principale (fuite du chéneau)</li> <li>• Rénovation peinture les coursives des deux niveaux du bâtiment B (cf. CE 14 octobre 2006 et CE 17 mars 2007)</li> <li>• Rénovation peinture les deux dernières classes du rez-de-chaussée du bâtiment A (cf. CE février 2010). Les peintures datent de plus de 25 ans !!</li> <li>• Rénovation des façades (cf. CE 04 novembre 2005) est toujours indispensable.</li> <li>• Le projet de « végétalisation » du grand mur bordant le côté sud de la cour avait été accueilli favorablement lorsque M. le Maire l'avait proposé (visite d'école de rentrée 2006) mais ne semble pas voir le jour.</li> <li>• Le point d'eau permettant le lavage des mains à l'entrée du restaurant scolaire n'a pas été réalisé.</li> <li>• Sécurisation de l'accès aux toilettes par la matérialisation d'un sens interdit peint au sol. (cf. CE <u>juin 2009</u>)</li> </ul>
<p>Clôture</p>	<p>L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 20h.</p>